



AUDIENCE A LA DIRECTION LE 23 AOÛT 2018, : Emploi non pourvu d'un inspecteur cadastre au CDIF de Saint-Denis.

Etaient présents pour la direction, MR DESHAYES, MME FAIVRE, MME BERENGER,

Pour la CGTR Finances Publiques, MR OLLIVIER, MR ROOS, MR TOUATI,

Après une présentation de Pierrick OLLIVIER, présentation de la pétition par Philippe ROOS. Il s'en est suivi une discussion à bâtons rompus d'où il ressort les faits suivants :

-la direction n'a pas trouvé d'inspecteur cadastre pour arriver sur le poste de l'inspection cadastrale de SAINT DENIS dans le cadre du mouvement normal de mutation. Ceci est principalement dû au problème que toutes les mutations prononcées dans le dernier mouvement des cadres A l'ont été sur des priorités de rapprochement externe. Sur une promo de près de 400 agents, seule une vingtaine avait opté pour la filière cadastre au niveau national, et en tant que jeunes agents pour la plupart ils n'avaient aucune chance d'avoir un poste sur la Réunion encore moins un poste cadastre ! Une quinzaine de rapprochements externes sur la Réunion était encore en attente après le mouvement des A ! il y a eu une demande d'un A cadastre pour la Réunion mais qui était barré par les rapprochements externes ! Il arrivait en 12^{ème} position dans le classement normal ! autant dire qu'il n'arrivera jamais sur la Réunion dans le cadre d'un mouvement normal ! De plus en plus le manque d'attractivité du cadastre avec des réformes qui mettent en péril l'avenir même du service ne pousse pas à demander le cadastre. On n'a pas manqué de revenir sur le malaise profond que ressentaient les géomètres du cadastre de la Réunion avec la suspension de la mise à jour du plan cadastral par les géomètres du cadastre. Enfin, pour ceux qui veulent faire carrière, passer IP par exemple par la suite, le cadastre n'aide en rien car il n'y a pas de matière cadastrale pour passer IP ; la direction nous a soutenu avoir fait le maximum pour faire venir un A sur le poste, force est de constater qu'il n'en a rien été, puisque le poste n'a pas été pourvu, et qu'aucune offre d'emploi n'a été demandée comme pour la Guyane par exemple !

- le directeur ne manque pas d'évoquer le fait que la direction a affecté un B en plus au CDIF SAINT DENIS tout en reconnaissant qu'un B en plus ne peut pas remplacer un A en moins. Mais en faisant faire le travail de l'inspecteur par les géomètres, il est en contradiction avec ce qu'il vient d'admettre un peu avant, ce qu'on ne manque pas de souligner. Enfin les effectifs sont théoriques sur le CDIF

SAINT DENIS avec le départ prochain d'un agent à la retraite, la reprise d'un autre agent mais en mi-temps thérapeutique notamment.

-nous avons évoqué le cas de la GUYANE pour laquelle un poste de cadre A cadastre a été demandé hors mouvement au mois de juillet avec un profil quasi identique à celui d'un inspecteur cadastre. Suite à notre intervention, la direction locale semble vouloir interroger la direction générale sur ce sujet. La Direction a évoqué la possibilité de lancer un appel local à candidature pour des inspecteurs nommés sur la Réunion au dernier mouvement sans qu'ils aient une formation cadastre, il faudrait alors qu'ils partent en formation durant pas mal de temps, et ils ne seraient vraiment opérationnels qu'après plusieurs mois de formation.

-en fait, pour remplacer la vacance du cadre A de l'inspection cadastrale de SAINT DENIS, la direction a opté pour une solution assez incroyable ! Pour le mois de septembre, où personne n'est disponible pour vérifier les documents d'arpentage, ce serait le chef de service et un vsc qui seraient chargés de vérifier ces documents. Le chef de service n'a aucune compétence en la matière, et laisser le vsc seul face aux géomètres experts est un non sens. On a rappelé les vives tensions qui ont existé par le passé entre les géomètres experts et les géomètres du cadastre chargés de la vérification des documents d'arpentage pourtant bien rôdés à l'exercice. Le plus incroyable dans la solution du vsc, c'est que cette solution a été prise sans même consulter l'inspecteur chargé de l'inspection cadastrale de SAINT DENIS, pourtant encore présent jusqu'au 1^{er} septembre ! confier la responsabilité de la vérification des documents d'arpentage à un vsc, c'est faire un peu comme l'IGN qui confie la RPCU à des jeunes embauchés sur des contrats avenir pour 1 à 3 ans : la direction générale et locale considère le plan cadastral comme un torchon que l'on peut tordre dans tous les sens ! mais attention, le torchon risque de brûler ! du coup, la direction envisagerait de faire superviser le travail du vsc par 2 inspecteurs du cadastre de Saint-Pierre en septembre pour aider à la vérification des documents d'arpentage jusqu'au retour de congés d'un géomètre déjà formé sur cette mission.

-mais la question du non remplacement de l'inspecteur à l'inspection cadastrale pose aussi problème par rapport à la RPCU : la direction générale a inscrit la Réunion parmi les départements à basculer dans les mois qui viennent dans la RPCU : on a indiqué que dans un tel contexte, il était impossible d'envisager cela ! D'autant que l'arrêté ministériel du 22 septembre 2017 qui fixe les conditions de la communication aux propriétaires des résultats de la RPCU exclut les outremer. Ce qui pose donc un problème juridique quant à la mise en place de la RPCU à la Réunion. La direction semblait découvrir ce problème !

-

-on a indiqué qu'on n'a pas été consulté sur l'état des lieux du cadastre de la Réunion qui a été remis à la direction générale. On a rappelé la grossière et grave erreur commise dans le PATD 2015-2017 où la direction s'est trompée sur l'effectif des géomètres, comptabilisant un géomètre de plus que l'effectif réel ! (15 au lieu de 14). On a rappelé que les fameux indicateurs ne sont pas forcément révélateurs de la situation du cadastre, car établis uniquement à partir de Lascot, qui n'a pas tous les permis dans sa base, du fait des loupés dans les transmissions entre les communes, la DEAL et nous durant des années. Mais aussi parce que la Réunion est la championne de France des constructions sans permis, comme avait pu le déclarer le directeur de la DEAL en 2014.

- nous avons émis des réserves quant à l'efficacité du soutien des employés de mairie qui n'ont pas la même formation que des agents formés et expérimentés ; on cite l'exemple de ce même jour où une employée de mairie de SAINT ANDRE a créé 4 fiches dans l'ascot sans références parcellaires.

-enfin, pour ce qui concerne la période à compter du mois d'octobre, la direction compte sur les géomètres de SAINT DENIS pour vérifier les documents d'arpentage. On a rappelé que le géomètre qui secondait l'inspecteur pour la vérification des documents d'arpentage entre autres touchait une prime dite la « calvette » mais que cette prime n'était plus d'actualité, ce qui a cristallisé une certaine opposition des géomètres de SAINT DENIS à faire le travail du cadre A. Cette prime constituait une petite reconnaissance du travail supplémentaire fourni par le géomètre qui secondait l'inspecteur. Traditionnellement, le géomètre utilisait cette prime pour payer un restaurant à ses collègues géomètres, après déduction du supplément d'impôt sur le revenu. Pour pallier l'absence du cadre A la direction compte donc sur un turn over des géomètres de SAINT DENIS et a donc programmé une formation locale le 6 et 7 septembre pour le pré requis, puis du 18 au 21 septembre. On est prévenu une dizaine de jours à l'avance ! On a alors rappelé à la direction la position des géomètres de SAINT DENIS : on ne peut pas accepter de remplacer l'inspecteur à plein temps. On était d'accord sur la formation mais à condition que l'on soit uniquement sollicité en cas de congé de l'inspecteur, pas dans le cadre d'une absence totale d'inspecteur. On a rappelé notre réserve sur ces formations locales où l'on n'a pas toujours les moyens techniques pour les réaliser dans de bonnes conditions. La Direction a indiqué que des problèmes momentanés avaient pu avoir lieu par le passé, mais qu'il ne fallait pas en tirer une généralité. On a été un peu pris de court par l'annonce de la formation pour le mois de septembre. Du coup, on n'a pas pu signaler le fait que la formation proposée était rabotée de 3 jours pour le pré requis, et d'un jour pour la vérification des DA. Puis après réflexion, le problème de la non affectation d'un A cadastre à l'inspection cadastrale de SAINT DENIS date de plus d'un an, du mouvement 2017 puisqu'ils ont affecté un inspecteur sur le poste alors qu'il était parti comme huissier et la direction l'a plus ou moins contraint de prendre l'inspection cadastrale pendant un an ! dans le même temps, l'inspecteur cadastre de Saint-Denis était détaché sur un poste d'inspecteur chargé d'une cellule foncière à SAINT PIERRE.

Après avoir relaté tous ces éléments, rien ne dit que le problème ne va pas encore perdurer au prochain mouvement ! et donc que ce poste de cadre A ne soit pas pourvu, voire qu'il soit même supprimé, dans le cadre de la vaste opération de suppression d'emplois qui s'annonce pour les années à venir.

Pour la CGTR-Finances publiques ces propositions de la Direction locale ne sont pas acceptables !

Nous nous sommes quittés après près de deux heures de débat.

Pour la CGTR FINANCES PUBLIQUES

Philippe ROOS Paul TOUATI, Pierrick OLLIVIER